



RAPPORT
2025 DU COMITÉ DE
MISSION DE DANONE

Paru sur danone.com le 1 avril 2026

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 3 |
| LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS DE DANONE, SOCIÉTÉ À MISSION | 4 |
| FONDEMENT JURIDIQUE | |
| RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS | |
| LE COMITÉ DE MISSION : VUE D'ENSEMBLE | 5 |
| LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION | 5 |
| LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION | 6 |
| PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISSION EN 2025 | 7 |
| L'AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION 2025 DE DANONE | 9 |
| RAPPORT FORVIS MAZARS | 20 |
| LE NOUVEL AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION DE DANONE POUR 2030 | 27 |



AVANT-PROPOS



Ce sixième rapport du Comité de Mission intervient à un moment important dans la mise en œuvre par Danone des engagements que l'entreprise a souscrits au titre de Société à Mission.

Il clôt, en effet, un premier cycle quinquennal de réalisation d'objectifs en matière de santé, d'environnement et de social.

Comme certifié par les auditeurs qui sont venus nous présenter leurs travaux et leur projet de conclusions, et conformément à la méthodologie créée par la Communauté des entreprises à mission, l'exercice 2025 aura vu tous les objectifs agréés atteints ou dépassés. Une performance que le Comité ne peut que saluer compte tenu du niveau d'ambition retenu il y a cinq ans et soutenu depuis. Surtout si l'on ajoute la certification B Corp obtenue cette année.*

Maintenir cette trajectoire balisée d'ambition à l'horizon 2030 tout en ajustant le prochain cycle aux évolutions du portefeuille de produits de Danone, de ses marchés, des préférences des consommateurs, de la technologie et des régulations : telle est la ligne de conduite sur laquelle nous nous sommes accordés avec la direction. D'où un nouveau parcours soigneusement préparé et délibéré lors de nos dernières séances que l'on trouvera dans la dernière partie du rapport. Notre opinion est que le niveau d'ambition de la Société à Mission ne faiblit pas dans cette nouvelle programmation.

Bien que ce sujet dépasse le cadre de l'exercice 2025, je précise que le Comité a été tenu informé des développements concernant les rappels de lait infantiles du début de 2026.

Comme les années précédentes, je tiens à remercier mes collègues pour leur engagement et les équipes de Danone, ainsi que les auditeurs, pour leur disponibilité. Je dois aussi hélas regretter la disparition de notre ami David Nabarro qui nous a tant apporté à la fois par son expertise et par sa rigueur.

A un moment où nombre d'entreprises multinationales sont sous pression de céder du terrain sur leurs performances non financières, à commencer par l'environnement, il est bon de constater que Danone tient bon le cap.



PASCAL LAMY

Président du comité de mission

* L'objectif 2025 « 100 % des pots seront conçus pour être recyclables là où des systèmes de collecte formalisés sont en place », n'a été atteint qu'à 87%. Le Comité, à la lumière des discussions avec les auditeurs, a cependant considéré que les moyens adéquats pour l'atteindre ont été mis en œuvre : en l'absence de solution technique satisfaisante existante sur le marché, Danone a en effet développé, avec ses partenaires, des solutions innovantes qui ont pris du retard en raison de circonstances extérieures. L'objectif de 100% devrait être atteint en 2026.

LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS DE DANONE, SOCIÉTÉ À MISSION



FONDEMENT JURIDIQUE

La qualité de Société à Mission est définie aux articles L.210-10 et suivants du Code de commerce, introduits par la loi du 22 mai 2019, dite loi « PACTE ». Une société adoptant cette qualité doit :

- se donner une raison d'être et de l'inscrire dans ses statuts ;
- inclure dans ses statuts plusieurs objectifs sociaux et environnementaux en phase avec cette raison d'être ;
- créer un comité de mission chargé du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ;
- désigner un organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exécution de cette mission

RAISON D'ÊTRE ET OBJECTIFS

Le double projet de Danone – concilier réussite économique et progrès social – a nourri ses engagements et innovations en matière de développement durable depuis le discours d'Antoine Riboud en 1972.

En 2020, l'adoption de la qualité de Société à Mission a constitué une étape logique et naturelle dans cette trajectoire.

Dans ce cadre, Danone a confirmé comme raison d'être : « Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ».

Les objectifs sociaux et environnementaux que Danone a adoptés en tant que Société à Mission sont alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies et contribuent à la résilience de son modèle d'affaires. Ils couvrent quatre thèmes : santé, environnement, personnes, inclusion des communautés.

Chaque objectif statutaire est décliné en objectifs opérationnels, puis en trajectoires moyen et long terme, assorties de jalons annuels. Ces trajectoires sont alignées avec les objectifs définis dans le *Danone Impact Journey*, la stratégie de durabilité publiée en février 2023.

Les objectifs statutaires sont les suivants :

- 1. Améliorer la santé des populations**, grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures habitudes alimentaires, au niveau local.
- 2. Préserver la planète et renouveler ses ressources**, en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages, sur l'ensemble de son écosystème, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.
- 3. Construire le futur avec ses équipes**, en s'appuyant sur son héritage unique en matière d'innovation sociale, donner à chacun de ses salariés le pouvoir d'avoir un impact sur les décisions de l'entreprise, tant au niveau local que global.
- 4. Promouvoir une croissance inclusive**, en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre.

LE COMITÉ DE MISSION : VUE D'ENSEMBLE

LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION

Le Comité de Mission est chargé de suivre l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux adoptés par Danone en sa qualité de Société à Mission. Il s'engage à :

- évaluer l'efficacité des actions menées par Danone dans le cadre de sa feuille de route définie pour réaliser ces objectifs (sa « mission ») ;
- examiner la pertinence des actions et des indicateurs de performance de cette feuille de route, notamment au regard des impacts sur les différentes parties prenantes et des changements opérés dans l'écosystème de l'Entreprise ;
- présenter un rapport annuel – joint au rapport de gestion soumis à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à valider les états financiers de Danone – sur son suivi des actions menées par l'Entreprise pour réaliser ses objectifs sociaux et environnementaux.

Le Comité de Mission peut également être amené à conseiller de bonnes pratiques susceptibles d'être mises en œuvre par Danone, à proposer des actions complémentaires, ou à formuler des commentaires ou suggestions sur les indicateurs de performance.

Le Comité s'assure que l'organisme tiers indépendant remplit ses obligations, examinant en particulier les conclusions de ses audits, sa méthode d'évaluation pour vérifier les objectifs réalisés, et les difficultés rencontrées.



LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Le Conseil d'Administration de Danone a reconduit les membres du Comité de Mission dans leurs mandats le 25 avril 2024.

Le Comité comprend des experts indépendants reconnus à l'international dans les domaines du développement durable, de la gouvernance, de l'environnement, de la santé et des questions sociales, forts de parcours et d'expériences divers. Il comprend actuellement :



PASCAL LAMY (Président)

Vice-président de la Fondation Jacques Delors Friends of Europe et du Forum de Paris sur la Paix, ancien commissaire européen au Commerce et ancien Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce



ARANCHA GONZÁLEZ

Doyenne de *Paris School of International Affairs (PSIA)* à Sciences Po, ancienne ministre espagnole des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération



LISE KINGO

Administratrice indépendante de Danone, Présidente du Comité CSR de Danone, ancienne Présidente-directrice générale du Pacte mondial des Nations unies



EMNA LAHMER

Salariée de Danone



HIROMICHI MIZUNO

Administrateur du réseau PRI (*Principles for Responsible Investment*), conseiller du gouvernement japonais



RON OSWALD

Ancien Secrétaire général de l'Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation



GABRIELA ILIAN RAMOS

Ancienne Directrice générale adjointe, Sciences sociales et humaines à l'UNESCO ; co-présidente du « *Inequalities & Social Financial Disclosure Working Group* »

Un hommage particulier est rendu à David Nabarro, décédé en juillet 2025, qui fut un membre éminent du Comité jusqu'à cette date. Son leadership et sa vision dans les domaines de la santé publique, de la nutrition et des systèmes alimentaires a eu un impact durable et a inspiré nombre de personnes et d'organisations à travers le monde. Les membres du Comité de Mission et Danone lui sont particulièrement reconnaissants pour l'influence profonde de ses contributions et la générosité avec laquelle il a partagé son expertise au sein du Comité de Mission.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISSION EN 2025

L'année 2025 a été une année charnière, l'Entreprise se trouvant dans la dernière ligne droite pour atteindre les objectifs de Société à Mission fixés pour 2025 et pour valider les objectifs du cycle suivant. Le Comité de Mission s'est donc attaché à la fois à examiner l'atteinte des objectifs 2025 et à discuter de la prochaine génération d'indicateurs de performance de Société à Mission pour 2030.

Le Comité a reconnu les efforts importants accomplis par les équipes de Danone dans la progression vers les objectifs 2025. Il note qu'en application de la méthodologie applicable, et comme échangé avec l'organisme tiers indépendant, les objectifs liés à la santé, à la planète, aux engagements sociaux et à l'inclusion des communautés avaient été atteints, comme détaillé ci-après.

Lors des réunions de mars et de juillet, les équipes de Danone ont passé en revue de manière détaillée l'état d'avancement de leurs travaux, et le Comité de Mission a discuté des plans pour définir les nouveaux objectifs pour 2030. En mars, les membres du Comité ont notamment relevé les progrès réalisés sur les indicateurs liés à la santé et ont exprimé leur soutien pour poursuivre les efforts sur la question complexe de la réduction du sucre. Lors de la réunion de juillet, les équipes de Danone ont présenté un panorama plus détaillé de l'approvisionnement durable et du renforcement de la diligence raisonnable, deux domaines essentiels pour une entreprise mondiale comme Danone évoluant dans des chaînes de valeur complexes et dans un environnement de plus en plus volatil.



Lors de la réunion de décembre, les équipes de Danone ont présenté une mise à jour sur l'avancement vers les objectifs 2025, en fournissant un aperçu détaillé des défis rencontrés pour atteindre l'objectif de recyclabilité des pots de yaourts, et ont présenté les indicateurs envisagés pour 2030. S'agissant de l'indicateur portant sur les pots « 100 % conçus pour être recyclables dans les zones où il existe des systèmes de collecte formels », le Comité de Mission a reçu l'assurance de l'Entreprise qu'elle est en bonne voie pour atteindre cet objectif en 2026. L'Entreprise a souligné qu'il s'agissait d'une cible particulièrement ambitieuse et difficile, car des solutions techniques satisfaisantes n'existent actuellement pas sur le marché.



Danone a donc dû travailler pendant plus de six ans avec des partenaires pour développer de nouvelles solutions viables. Il a été noté que l'équipe RH de Danone avait réussi à atteindre l'indicateur relatif à l'apprentissage digital pour les collaborateurs de première ligne, un sujet identifié en 2024 comme particulièrement difficile. Le Comité de Mission a également noté que Danone avait obtenu la certification B Corp à l'échelle mondiale en 2025, avec 98 % des collaborateurs couverts par ce statut.

En se projetant vers 2030, le Comité de Mission a échangé sur la prochaine génération d'objectifs de Société à Mission développée par les équipes de direction. Les échanges ont mis en évidence à la fois les opportunités et les défis que comporte ce nouveau cycle pour permettre à Danone de poursuivre sa raison d'être, consistant à apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. Danone a présenté les principes directeurs structurant les nouveaux objectifs : garantir la continuité avec la mission, se concentrer sur les enjeux matériels pour l'Entreprise, renforcer la résilience pour être préparé à l'avenir, et maintenir la compétitivité et l'accessibilité, accompagnés d'un ensemble d'indicateurs détaillés. Ces échanges ont également souligné l'importance de démontrer des progrès et une ambition allant au-delà des objectifs 2025, tout en renforçant l'alignement et la cohérence entre les indicateurs Société à Mission et de la phase 2 du *Danone Impact Journey*, la stratégie de durabilité de l'Entreprise.

Le Comité de Mission se réjouit de poursuivre ses travaux et ses échanges avec l'Entreprise alors qu'elle engage ce nouveau cycle d'objectifs de Société à Mission pour 2030.

Comme prévu par la loi et selon les modalités définies entre l'organisme tiers indépendant, le Comité de Mission et Danone, des audits sont réalisés tous les deux ans. Le présent rapport inclut donc l'audit mené par l'organisme tiers indépendant, qui vérifie les progrès réalisés par Danone vers ses objectifs 2025.

DANONE'S SOCIÉTÉ À MISSION 2025 AGENDA : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025

SANTÉ

Objectif statutaire : Améliorer la santé partout grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures pratiques alimentaires, au niveau local.

Objectifs opérationnels

Objectifs 2025

Résultats 2025

1 Proposer des produits plus sains pour les enfants

Indicateur 1 : > 95 % des volumes vendus de produits laitiers et d'origine végétale destinés aux enfants contiendront ≤ 10 g de sucre par 100 g
Indicateur 2 : > 95 % des volumes vendus de lait pour jeunes enfants contiendront :
 $\leq 1,25$ g de sucres ajoutés/100 kcal pour les enfants de 1 à 3 ans
 $\leq 2,0$ g de sucres ajoutés/100 kcal pour les enfants de 4 à 5 ans

Objectifs atteints

98,5 % des volumes vendus du portefeuille laitier et d'origine végétale destiné aux enfants affichent une teneur en sucres totale ≤ 10 g/100 g
99,2 % des volumes vendus de laits pour enfants âgés de 1 à 3 ans affichent une teneur en sucres ajoutés $\leq 1,25$ g/100 kcal
98,3 % des volumes vendus de laits destinés aux enfants de 4 à 5 ans affichent une teneur en sucres ajoutés $\leq 2,0$ g/100 kcal

2 Améliorer la santé des enfants

Indicateur 1 : 5 projets pour agir contre les carences en fer
Indicateur 2 : 3 projets pour soutenir le choix des femmes d'allaiter

Objectifs atteints

Danone a lancé 8 projets visant à lutter contre les carences en fer, et 3 projets destinés à soutenir le choix des femmes d'allaiter

3 Aider les consommateurs à faire des choix éclairés pour leur alimentation

> 95 % des volumes vendus de produits laitiers et d'origine végétale et de boissons aromatisées (*Aquadrinks*) seront assortis d'un étiquetage nutritionnel interprétatif sur les emballages et/ou en ligne

Objectif atteint

96 % des volumes vendus de produits laitiers, d'origine végétale et d'*Aquadrinks* comportent un étiquetage nutritionnel interprétatif sur l'emballage et/ou en ligne

1 Entre 2024 et 2025, Danone a augmenté la part des volumes respectant le seuil de ≤ 10 g de sucres totaux pour 100 g dans son portefeuille laitier et d'origine végétale destiné aux enfants, passant de 78,5 % à 98,5 %. Cette nette progression a été portée par d'importants efforts de réduction du sucre par exemple en Égypte, avec la gamme Dango, et aux États-Unis, avec Danimals. Des rénovations menées au Brésil, avec la gamme Danonino, ainsi qu'en Europe, avec Actimel et Danonino, ont également contribué de manière significative à cette amélioration.

SANTÉ



En ce qui concerne les objectifs fixés pour la réduction du sucre dans les laits infantiles, l'engagement portait sur plus de 95 % des volumes devant respecter deux seuils : $\leq 1,25$ g de sucres ajoutés pour 100 kcal pour les laits destinés aux enfants de 1 à 3 ans et $\leq 2,0$ g pour 100 kcal pour les laits destinés aux enfants de 4-5 ans. Ces deux objectifs ont été atteints, avec 99,2 % des volumes pour les laits destinés aux 1-3 ans et 98,3 % pour les 4-5 ans. Ce progrès a été rendu possible en 2025 grâce, en particulier, à la réduction du sucre dans la gamme SGM en Indonésie.

2 Danone a poursuivi en 2025 le développement de projets à impact ciblant deux grands enjeux de santé publique : l'anémie ferriprive (anémie due à une carence en fer) chez les enfants et le soutien au choix des femmes d'allaiter. Ces initiatives sont ambitieuses, innovantes et conçues pour générer un impact significatif sur la santé. Elles visent à produire des résultats mesurables et à favoriser un changement systémique, en étroite collaboration avec des partenaires externes pertinents.

Pour lutter contre l'anémie ferriprive, Danone a renforcé en 2025 ses actions dans les marchés où ces programmes sont actifs, en s'appuyant sur une approche structurée en trois piliers : sensibiliser et en faire un sujet prioritaire grâce à des actions d'éducation, de dépistage et d'études de prévalence ; instaurer des partenariats permettant d'ancrer prévention et dépistage dans les parcours de soins existants ; proposer des solutions nutritionnelles de haute qualité, abordables et validées cliniquement, favorisant un apport quotidien suffisant en fer et une meilleure absorption.

Danone a lancé des projets systématiques de réduction de l'impact du fer dans huit pays : en Indonésie et en Malaisie depuis 2023 ; au Gabon et en Thaïlande depuis 2024 ; et en Inde, en Égypte, en Côte d'Ivoire et à Madagascar depuis 2025. Ces initiatives ont permis d'augmenter régulièrement le nombre d'enfants dépistés dans des marchés où environ un tiers des enfants souffrent d'anémie ferriprive, une condition associée à une altération du développement cognitif et à de faibles performances scolaires.

Concernant l'allaitement, Danone a atteint son objectif initial en 2024 et s'est concentré en 2025 sur la poursuite de trois projets : *Best Chance at Breast* en Espagne et *SELA* en Algérie, tous deux actifs depuis 2023, ainsi que la *Global Breastfeeding Education Initiative*, qualifiée de projet à impact en 2024. Ces projets visent à créer un impact positif en sensibilisant et en formant les professionnels de santé et les parents sur l'allaitement.

3 Danone s'était fixé comme objectif pour 2025 d'atteindre plus de 95 % des volumes de produits laitiers, d'origine végétale et d'Aquadriks comportant un étiquetage nutritionnel interprétatif sur l'emballage ou en ligne. En 2025, l'Entreprise a dépassé cet objectif en atteignant 96 %. Cette progression reflète l'engagement de Danone à aider les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains et mieux informés.

Un facteur clé de cette avancée en 2025 a été le déploiement du système *Health Star Rating* (HSR) sur les sites internet et plateformes en ligne de Danone, avec une priorité donnée à des marchés tels que l'Union européenne, l'Afrique du Sud, l'Égypte et l'Afrique de l'Ouest. Parallèlement, Danone aux États-Unis a continué à déployer l'information nutritionnelle interprétative sur les sites de ses marques, tandis qu'en Chine, la gamme Aquadriks a atteint 100 % de conformité avec le label en ligne « *Smart Choice* ». Ces actions renforcent l'ambition de Danone d'offrir une information nutritionnelle transparente et accessible à l'échelle mondiale.

DANONE'S SOCIÉTÉ À MISSION 2025 AGENDA : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025 PLANÈTE

Objectif statutaire : Préserver la planète et renouveler ses ressources en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages, sur l'ensemble de l'écosystème Danone, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs opérationnels

Objectifs 2025

Résultats 2025

1 Agir pour le climat sur toute la chaîne de valeur

Danone aura réduit ses émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 (hors utilisation des produits vendus) de plus de 8 % (à périmètre et méthodologie constants) par rapport à 2022

Objectif atteint

Danone a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de scopes 1, 2 et 3 (hors utilisation des produits vendus) de 11,1 % entre 2022 et 2025, sur une base comparable

2 Faire de l'agriculture une solution

30 % des volumes d'ingrédients clés approvisionnés directement proviendront d'exploitations ayant entamé leur transition vers l'agriculture régénératrice

Objectif atteint

42% des volumes d'ingrédients clés achetés directement proviennent d'exploitations ayant entamé leur transition vers l'agriculture régénératrice

3 Encourager l'économie circulaire des emballages

100 % des pots seront conçus pour être recyclables là où des systèmes de collecte formalisés sont en place

Danone a été à l'avant-garde du développement de solutions d'emballages « *Designed for Recycling* » (D4R), mobilisant des ressources internes et externes importantes pour mettre au point des solutions innovantes. L'Entreprise a atteint 86,8 % de l'objectif en 2025 et prévoit d'atteindre 100 % d'ici fin 2026

1 Danone a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de sa trajectoire de durabilité, telle que définie dans le *Danone Impact Journey*, et a réalisé de nouveaux progrès dans les huit programmes stratégiques de son Plan de transition climatique.

En particulier, Danone a continué d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables et de déployer des technologies à haute efficacité énergétique sur ses sites de production grâce au *Re-Fuel Program* en 2025.

PLANÈTE

Danone a également soutenu de manière continue des pratiques durables avec ses fournisseurs, y compris les agriculteurs. En 2025, l'Entreprise a intensifié ses efforts de déploiement et d'investissement dans ses programmes agricoles et a publié son *Dairy Methane Action Plan*. Ce plan constitue une feuille de route pour atteindre une réduction de 30 % des émissions de méthane provenant du lait frais utilisé dans les produits laitiers d'ici 2030, tout en renforçant la résilience de l'élevage laitier afin de garantir que la réduction des émissions progresse de concert avec la viabilité économique. L'Entreprise a également poursuivi le renforcement de son programme d'engagement fournisseurs, notamment en intégrant des objectifs de décarbonation dans les contrats stratégiques, y compris ceux relatifs aux ingrédients laitiers.

Danone a continué d'utiliser du contenu recyclé dans ses emballages et, à travers son programme d'engagement fournisseurs, à stimuler la réduction des émissions de CO₂ pour les scopes 3 hors FLAG (*Forest, Land & Agriculture*).

Ces efforts ont permis à Danone d'atteindre une réduction de 11,1 % de ses émissions de gaz à effet de serre (en base comparable, entre 2022 et 2025) pour les scopes 1, 2 et 3, soit un résultat bien supérieur à son objectif de plus de 8 %.

2 L'agriculture régénératrice demeure depuis plusieurs années un élément essentiel de la stratégie mondiale de Danone visant à construire des chaînes d'approvisionnement résilientes et à réduire l'impact environnemental.

Dans les différentes régions, les équipes de Danone ont étendu des initiatives combinant formation des agriculteurs, technologies innovantes et partenariats solides avec les parties prenantes. L'objectif est d'accroître l'adoption des pratiques d'agriculture régénératrice et de généraliser les projets existants. Par exemple :

- Le *Flora Project*, lancé en 2021 par Danone Brésil, promeut des modèles de production laitière régénératrice tels que le pâturage rotatif avec zones ombragées, les pratiques sans labour, les cultures de couverture et l'amélioration de la gestion du fumier. En 2025, le projet avait restauré et amélioré 5 500 ha, générant des gains mesurables en santé des sols, biodiversité, autonomie fourragère et qualité du fourrage dans les fermes participantes. Il a également permis une augmentation de 20 % des surfaces utilisant des techniques sans labour, ainsi qu'une hausse de 17 % de l'utilisation des cultures de couverture.



PLANÈTE

- Le *Swaran Suttlej Program* en Inde, lancé en 2024, vise à transformer l'élevage laitier des petits producteurs du Pendjab en un modèle régénératif, résilient face au changement climatique et socialement inclusif. S'appuyant sur une décennie de travail auprès de 5 000 agriculteurs, le programme se concentre sur la santé animale, la gestion du fumier, la culture fourragère, le développement de l'élevage et la digitalisation, tout en autonomisant les femmes et les jeunes. Grâce à des pratiques circulaires, à des techniques d'élevage avancées et à des actions de renforcement des capacités menées au niveau communautaire, le programme cherche à créer un écosystème laitier durable, répliquable en Inde et au-delà.



Grâce à ces efforts, Danone a pu dépasser son objectif, avec 42 % des volumes d'ingrédients clés (incluant le lait, soja, amandes, avoine, céréales et certains fruits et légumes) provenant directement de fermes ayant entamé leur transition vers l'agriculture régénératrice (ayant atteint le niveau 1 ou plus de l'évaluation du *Regenerative Agriculture Scorecard* de Danone), même en tenant compte de l'augmentation de la production.

L'Entreprise a également lancé la *Danone Milk Academy* en octobre 2025, un programme pluriannuel destiné à renforcer la résilience et la viabilité à long terme de l'élevage laitier dans le monde, réunissant l'expertise du milieu académique, des partenaires techniques et de Danone dans un programme mondial unique visant à accompagner les partenaires agricoles dans l'adoption de pratiques plus durables et dans l'utilisation de technologies préparant la prochaine génération d'éleveurs.

③ Danone s'engage depuis longtemps à promouvoir une approche circulaire de l'emballage. Depuis son adhésion au *Global Commitment* de la Fondation Ellen MacArthur en 2018 en tant que l'un des premiers signataires, Danone a réalisé des progrès tangibles dans des domaines clés :

- Danone figure parmi les leaders mondiaux du réemploi des emballages, avec 45 % des volumes de ses eaux commercialisés avec des emballages réemployables, principalement à travers le réemploi des bonbonnes en Asie et en Amérique latine. Danone est également un partenaire actif dans des initiatives intersectorielles visant à développer les modèles de réemploi et de recharge (comme *Reuse Citeo* en France).
- Danone a également réalisé des progrès significatifs en matière de conception pour le recyclage de ses emballages : en plus des investissements réalisés dans ses usines, le Groupe est pionnier dans la validation industrielle d'étiquettes lavables pour les pots en PET et dans la mise en œuvre de nouvelles technologies d'encre afin d'améliorer la recyclabilité des bouteilles PET à manchon noir, comme celles utilisées pour les boissons HiPRO au Royaume-Uni et en France.
- En 2025, 86,8 % des pots de Danone étaient déjà conçus pour être recyclables, malgré l'indisponibilité de solutions techniques satisfaisantes sur le marché et des circonstances indépendantes de Danone ayant retardé le déploiement de la solution développée par le Groupe et ses partenaires. L'Entreprise prévoit d'atteindre une conformité totale de 100 % en 2026.

DANONE'S SOCIÉTÉ À MISSION 2025 AGENDA : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025 SOCIAL

Objectif statutaire : Construire le futur avec les équipes de Danone : en s'appuyant sur son héritage unique en matière d'innovation sociale, l'Entreprise veut donner à chacun de ses salariés le pouvoir d'avoir un impact sur ses décisions tant au niveau local qu'au niveau global.

Objectifs opérationnels

Objectifs 2025

Résultats 2025

1 Favoriser l'inclusion et l'engagement des salariés pour soutenir la mission et la croissance de Danone

Les salariés auront davantage le sentiment de disposer de moyens d'action et s'estimeront plus impliqués que leurs pairs d'entreprises similaires, d'après l'enquête Danone People Survey (indicateur d'engagement durable supérieur à celui des autres acteurs du secteur)

Objectif atteint

Danone a atteint un taux d'engagement supérieur de +6 points à celui des autres entreprises FMCG (79 %)

2 Encourager l'égalité femmes hommes parmi les salariés et inspirer une plus grande parité à l'échelle du secteur

Indicateur 1 : Plus de 40 % des cadres supérieurs de Danone dans le monde s'identifieront comme des femmes
Indicateur 2 : Réduction de l'écart des salaires hommes-femmes pour tous les salariés de Danone à 3 % ou moins

Objectifs atteints

45,5 % d'entre deux dans le monde s'identifient comme des femmes
Par ailleurs, Danone a réduit l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes à moins de 2 points (1,1% au niveau mondial)¹

3 Soutenir l'employabilité des salariés tout au long de leur vie, surtout chez les plus à risque

Indicateur 1 : 100 % des CBU comptant des salariés éligibles leur auront proposé, à eux ou à leurs représentants, de participer au programme *FutureSkills*, et 75 % des bénéficiaires auront réussi à évoluer vers un emploi d'avenir, en interne ou en externe
Indicateur 2 : 80 % des salariés de Danone rattachés à la production auront suivi au moins une formation en ligne

Objectifs atteints

100 % des CBU comptant des personnes éligibles ont proposé *FutureSkills* aux employés et/ou à leurs représentants
Plus de 75 % des bénéficiaires de *FutureSkills* ont assuré leur transition vers un métier d'avenir, en interne ou en externe
84,4 % des collaborateurs rattachés à la production ont suivi au moins une formation en ligne

¹ Hors données concernant les États-Unis en 2025.

SOCIAL



1 Dans le cadre de ses efforts continus en matière d'engagement des collaborateurs, et à la suite du vaste exercice d'écoute mené en 2024, Danone a réalisé une enquête interne « *Danone People Survey* » en 2025. Les résultats sont restés solides et globalement cohérents avec ceux de l'année précédente, avec un taux de participation de 94 % et un score d'engagement supérieur de 6 points à celui observé dans des entreprises comparables du secteur des biens de grande consommation (FMCG).

Afin de continuer à favoriser une organisation inclusive et engagée, Danone a poursuivi le déploiement de ses cinq attitudes clés : (1) « *Put Danone first* », (2) « *Lead with people* », (3) « *Keep it simple* », (4) « *Be accountable* », and (5) « *Walk the talk* » - soutenu par une formation continue, tant au niveau individuel qu'au niveau de l'équipe.

Les résultats de la *Danone People Survey* de cette année ont également mis en évidence de bonnes performances sur plusieurs dimensions clés. Les domaines les mieux notés étaient la Sécurité, la *Danone Ethics Line*, Mon Emploi et la Durabilité. Les résultats montrent en outre des améliorations notables d'une année sur l'autre, en particulier sur la *Danone Ethics Line*, Mon Emploi et l'Organisation. Par ailleurs, Danone a surpassé les références du secteur FMCG dans toutes les catégories pour lesquelles des comparaisons externes existent.

2 Danone a maintenu des revues salariales annuelles rigoureuses, a poursuivi l'intégration de contrôles d'équilibre femmes hommes dans ses processus RH et s'est appuyée sur la transparence salariale et les analyses statistiques pour détecter et corriger les écarts tout au long du parcours des collaborateurs. Les progrès significatifs réalisés dans ce domaine ont permis à Danone de maintenir un écart de rémunération entre les femmes et les hommes inférieur à 2 points, dépassant ainsi l'objectif de Société à Mission qui fixait un seuil inférieur à 3 points d'ici 2025.

En outre, Danone a continué d'avancer sur la promotion de l'équilibre entre les genres au sein de ses équipes. En 2025, plus de 45,5 % des cadres dirigeants (cadres exécutifs et directeurs hors comité exécutif selon les grilles de Danone) s'identifiaient comme des femmes au niveau mondial, au-delà de l'objectif de Société à Mission qui visait plus de 40 %.

Danone a également mené des actions pour améliorer l'équilibre entre les genres parmi les collaborateurs de première ligne à travers des programmes et initiatives ciblés, incluant du mentorat, des formations sur les biais inconscients et des programmes de leadership déjà testés dans plusieurs zones et fonctions. Cela restera une priorité stratégique dans les années à venir.

SOCIAL

③ Danone a poursuivi le déploiement du programme *FutureSkills*, permettant d'équiper et d'autonomiser les collaborateurs avec les compétences nécessaires pour réussir dans une économie en rapide évolution. Ainsi, 100 % des CBU comptant des collaborateurs éligibles ont proposé *FutureSkills* à leurs équipes et/ou à leurs représentants. De plus, plus de 75 % des bénéficiaires de *FutureSkills* ont réussi leur transition vers un métier d'avenir, soit en interne, soit en externe.

Par ailleurs, dans le cadre de son attention portée aux nouvelles technologies, Danone a lancé la *Danone Microsoft AI Academy* en 2024. En 2025, l'Entreprise a également lancé la *Danone Industry 5.0 Academy*, avec l'ambition de faire monter en compétences 20 000 collaborateurs des opérations dans le monde sur des compétences clés pour l'avenir, telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et les technologies intelligentes. Ces modules, partie intégrante de la stratégie digitale et d'innovation de la production, incluent l'écriture de prompts IA, la prise de décision basée sur les données, et l'utilisation d'assistants digitaux pour les opérateurs.

Étant donné le rôle central des éleveurs laitiers comme partenaires de Danone, l'Entreprise a également lancé la *Danone Milk Academy*, un programme mondial visant à apporter connaissances et outils pour soutenir les agriculteurs et renforcer la résilience et la durabilité du secteur laitier.

Enfin, Danone a considérablement accéléré ses efforts pour améliorer l'accessibilité à l'e-learning et renforcer les compétences digitales des collaborateurs de la production, augmentant le taux de participation à au moins un module de formation en ligne de 47 % en 2024 à 84,4 % en 2025.



DANONE'S SOCIÉTÉ À MISSION 2025 AGENDA : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2025

INCLUSION

Objectif statutaire : **Promouvoir une croissance inclusive** en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'Entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre.

Objectifs opérationnels

Objectifs 2025

Résultats 2025

1 Protéger les plus vulnérables dans la chaîne de valeur de Danone

80 % des dépenses liées aux approvisionnements couvertes par le programme de diligence raisonnable d'approvisionnement responsable de Danone (sauf pour le lait cru, couvert par celui sur l'agriculture régénératrice)

Objectif atteint

Plus de 80 % des dépenses liées aux approvisionnements étaient couvertes par le programme de diligence raisonnable d'approvisionnement responsable de Danone (sauf pour le lait cru, couvert par celui sur l'agriculture régénératrice)

2 Fournir de l'eau potable aux populations qui en ont besoin

20M de personnes qui ont bénéficié d'un accès quotidien à l'eau potable grâce au fonds dédié Danone Communities, au *Water Access Acceleration Fund* et aux partenariats des marques de l'Entreprise

Objectif atteint

24,7 millions de personnes qui ont bénéficié d'un accès quotidien à l'eau potable grâce au fonds dédié de *Danone Communities* et au *Water Access Acceleration Fund*

3 Obtenir la certification B Corp à l'échelle mondiale

À l'échelle mondiale : couverture à 95 % des salariés par la certification
Moyenne pondérée d'au moins - 80 points
Éligibilité des Eaux
Certification Danone SA

Objectifs atteints

Danone a obtenu la certification B Corp à l'échelle mondiale, avec 98 % des salariés couverts par la certification et un score moyen pondéré de 95,1 points (bien au-dessus du seuil de 80 points)
Les Eaux ont bien été éligibles, et Danone SA a également été certifiée avec succès en 2025

1 À la suite de la publication de sa Politique d'Approvisionnement Durable en 2024, Danone a renforcé son approche de diligence raisonnable au sein de la chaîne d'approvisionnement et intensifié le dialogue avec ses fournisseurs afin d'assurer la conformité aux nouvelles exigences renforcées applicables aux fournisseurs de rang 1.

INCLUSION

En 2025, Danone a consolidé son approche de diligence raisonnable fondée sur les risques en matière de droits humains en renforçant le programme RESPECT, intégrant désormais une évaluation indépendante des risques couvrant l'ensemble des fournisseurs. Sur la base de cette évaluation, les fournisseurs identifiés comme présentant un risque élevé ou moyen sont tenus de mettre en œuvre des mesures de diligence raisonnable, telles que l'évaluation via les plateformes Sedex ou EcoVadis, de se soumettre à des audits sur site accompagnés de plans d'actions correctives, et/ou de participer à des programmes de renforcement des capacités. Ce processus renforcé, aligné sur les pratiques du secteur, permet à Danone de couvrir de manière systématique ses fournisseurs les plus sensibles, c'est-à-dire ceux exposés à des risques accrus et représentant une part significative des dépenses, garantissant que les actions de diligence raisonnable sont orientées là où leur impact est le plus élevé.

Par ailleurs, en 2025, Danone a atteint l'échéance fixée pour son engagement en matière d'approvisionnement vérifié « zéro déforestation et zéro conversion » (vDCF), tel que défini dans sa nouvelle Politique Forêts, tout en poursuivant ses efforts de mise en œuvre. Ainsi, 97,9 % des matières premières clés directement achetées ont été vérifiées comme étant sans déforestation ni conversion. En parallèle, l'entreprise a finalisé la cartographie et l'évaluation des risques liés au soja et à l'huile de palme utilisés dans l'alimentation animale.



S'appuyant sur les avancées réalisées en 2025 et sur les résultats de l'analyse de double matérialité, Danone a mis à jour sa Politique Forêts en décembre 2025 afin de renforcer son ambition et d'élargir le périmètre de ses engagements à d'autres matières premières, notamment le café, le bœuf et l'huile de soja. Grâce à ces initiatives, Danone a atteint plus de 80 % de couverture de ses dépenses d'achats dans le cadre de son programme de diligence raisonnable en matière d'approvisionnement responsable (hors lait cru).

2 L'engagement de Danone en faveur de l'élargissement de l'accès à l'eau potable sûre s'appuie sur deux véhicules d'impact clés : *Danone Communities* et le *Water Access Acceleration Fund (W2AF)*.

Créé en 2007, *Danone Communities* est un fonds de capital-risque qui soutient les entrepreneurs sociaux innovants. Ce fonds investit dans des entreprises à fort impact social, en cohérence avec la raison d'être de Danone d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre. *Danone Communities* investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises sociales opérant dans deux domaines principaux : (i) l'accès à l'eau potable saine et (ii) l'accès à une nutrition plus saine au niveau local.

INCLUSION



Outre un soutien financier à long terme, *Danone Communities* apporte une expertise, des réseaux et un soutien opérationnel adaptés aux besoins locaux des entreprises afin de les accompagner sur le chemin de la réussite.

S'agissant plus spécifiquement de l'accès à l'eau potable, en 2025, le portefeuille de *Danone Communities* comprenait neuf entreprises actives dans l'eau potable sûre, proposant des solutions abordables dans dix pays, 48,2 % du fonds étant détenus par les salariés de Danone.

En s'appuyant sur 15 ans d'expertise de *Danone Communities*, Danone et le gestionnaire d'impact international Incofin ont lancé le *Water Access Acceleration Fund (W2AF)* en 2023, réunissant des partenaires publics et privés afin d'accroître encore l'accès à l'eau potable. Le W2AF, dont Danone est investisseur de référence et sponsor, a levé environ 61 millions d'euros en 2025, dépassant son objectif initial. Le fonds est destiné à investir dans des entreprises servant des populations vulnérables en Asie et en Afrique, et a récemment lancé un Fonds d'Assistance Technique pour soutenir des solutions innovantes et durables en matière d'eau.

Dans l'ensemble, les entreprises sociales soutenues – ou précédemment soutenues à un stade précoce – par *Danone Communities* et le W2AF ont permis en 2025 de fournir un accès quotidien à une eau potable sûre à 24,7 millions de personnes dans le monde. Cette réalisation dépasse l'objectif fixé et illustre la puissance de la combinaison entre un soutien apporté dès les premières phases et des investissements à grande échelle.

3 En novembre 2025, Danone a atteint son objectif d'obtenir la certification B Corp à l'échelle mondiale – une étape majeure venant couronner un parcours de dix ans.

En 2025 particulièrement, l'Entreprise a obtenu de nouvelles certifications en Turquie, en Ukraine et au Mexique, ainsi que pour l'activité FanMilk, tout en validant les certifications de ses sièges mondiaux à Paris, Amsterdam et Singapour. Parallèlement, Danone a maintenu son engagement envers les certifications existantes en renouvelant quatre, notamment en Australie et en Nouvelle Zélande, ainsi qu'au Brésil. L'ensemble des filiales de Danone SA opérant dans l'industrie des eaux embouteillées ont démontré leur conformité aux *Bottled Water Risk Standards* établis par B Lab.

En 2025, 98 % des collaborateurs de Danone dans le monde et 97,9 % du chiffre d'affaires net du Groupe étaient couverts par la certification B Corp – dépassant ainsi l'exigence de B Lab pour la certification complète (qui stipule qu'au moins 95 % des opérations de l'entreprise doivent être évaluées via le *B Impact Assessment* selon une approche ascendante).

Cette réalisation marque l'aboutissement d'un processus de certification de dix ans, au cours duquel Danone a évalué et certifié des filiales dans plus de 60 pays, certaines – comme l'Espagne, l'Indonésie et les États-Unis – ayant été certifiées jusqu'à trois fois. À l'échelle mondiale, l'Entreprise a obtenu un score moyen de 95,1 points (ce score moyen correspond à un calcul pondéré en fonction des effectifs de l'ensemble des sièges mondiaux et des filiales de Danone selon leurs évaluations individuelles du *B Impact Assessment*), soit un résultat largement supérieur au seuil requis de 80 points.

RAPPORT FORVIS MAZARS

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT , SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Danone,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr). Nous vous présentons notre rapport sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, présentés en annexe, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telle que présentée dans les rapports du comité de mission et relative à la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société Danone respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, concernant l'indicateur « Pourcentage de pots conçus pour être recyclables là où des systèmes de collecte formalisés sont en place », nous formulons le commentaire suivant :

- comme exposé dans le rapport du comité de mission, Danone a engagé les moyens et ressources adéquats et cohérents mais a été confrontée aux limites relatives à la disponibilité de solutions techniques satisfaisantes sur le marché. Néanmoins, Danone démontre de progrès substantiels et prévoit d'atteindre l'objectif en 2026.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations portant sur les objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les Rapports du comité de mission.

RAPPORT FORVIS MAZARS

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS LIÉES À L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement ...).

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmise par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission. Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE_SQ_Programme de vérification_SAM.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique

RAPPORT FORVIS MAZARS

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2025 et mars 2026 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations relatives aux objectifs sociaux et environnementaux.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de la société ;
- nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet) ;

RAPPORT FORVIS MAZARS

- nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de la société au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être ; et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par la société à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par la société.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 24% et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

RAPPORT FORVIS MAZARS

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Forvis Mazars SAS

Levallois-Perret, le 31 mars 2026

TRISTAN MOURRE

Associé

FLORENCE PAGE

Associé

RAPPORT FORVIS MAZARS

Annexe 1 : objectifs statutaires et opérationnels

| Objectifs statutaires | Objectifs opérationnels | Indicateurs |
|--|---|--|
| Améliorer la santé partout, chaque jour, grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures pratiques alimentaires, au niveau local. | Proposer des produits plus sains pour les enfants | Pourcentage des volumes vendus de produits laitiers et d'origine végétale destinés aux enfants contiendront ≤ 10 g de sucre par 100 g Pourcentage des volumes vendus de lait pour jeunes enfants contiendront : $\leq 1,25$ g de sucres ajoutés/100 kcal pour les enfants de 1 à 3 ans $\leq 2,0$ g de sucres ajoutés/100 kcal pour les enfants de 4 à 5 ans |
| | Améliorer la santé des enfants | Nombre de projets pour agir contre les carences en fer Nombre de projets pour soutenir le choix des femmes d'allaiter |
| | Aider les consommateurs à faire des choix éclairés pour leur alimentation | Pourcentage des volumes vendus de produits laitiers et d'origine végétale et de boissons aromatisées (<i>Aquadriks</i>) seront assortis d'un étiquetage nutritionnel interprétatif sur les emballages et/ou en ligne |
| Préserver la planète et renouveler ses ressources en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages, sur l'ensemble de l'écosystème Danone, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. | Agir pour le climat sur toute la chaîne de valeur | Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 (hors utilisation des produits vendus) à périmètre et méthodologie constants par rapport à 2022 |
| | Faire de l'agriculture une solution | % des volumes d'ingrédients clés approvisionnés directement proviendront d'exploitations ayant entamé leur transition vers l'agriculture régénératrice |
| | Encourager l'économie circulaire des emballages | % des pots seront conçus pour être recyclables là où des systèmes de collecte formalisés sont en place |

RAPPORT FORVIS MAZARS

Annexe 1 : objectifs statutaires et opérationnels

| Objectifs statutaires | Objectifs opérationnels | Indicateurs |
|---|---|--|
| <p>Construire le futur avec les équipes de Danone : en s'appuyant sur son héritage unique en matière d'innovation sociale, l'Entreprise veut donner à chacun de ses salariés le pouvoir d'avoir un impact sur ses décisions tant au niveau local qu'au niveau global.</p> | Favoriser l'inclusion et l'engagement des salariés pour soutenir la mission et la croissance de Danone | Résultat enquête <i>Danone People Survey</i> |
| | Encourager l'égalité femmes hommes parmi les salariés et inspirer une plus grande parité à l'échelle du secteur | Pourcentage des cadres dirigeants au niveau mondial qui s'identifient comme des femmes |
| | | Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes |
| | Soutenir l'employabilité des salariés tout au long de leur vie, surtout chez les plus à risque | Pourcentage des CBUs comptant des personnes éligibles ont proposé <i>FutureSkills</i> aux employés et/ou à leurs représentants |
| Pourcentage des bénéficiaires de <i>FutureSkills</i> ont assuré leur transition vers un métier d'avenir, en interne ou en externe | | |
| <p>Promouvoir une croissance inclusive en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'Entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre</p> | Protéger les plus vulnérables dans la chaîne de valeur de Danone | Pourcentage des dépenses liées aux approvisionnements couvertes par le programme de diligence raisonnable d'approvisionnement responsable de Danone (sauf pour le lait cru, couvert par celui sur l'agriculture régénératrice) |
| | | Fournir de l'eau potable aux populations qui en ont besoin |
| | Obtenir la certification B Corp à l'échelle mondiale | |
| | | Score moyen pondéré |
| | | Éligibilité des Eaux |
| | | Certification de Danone SA |

LE NOUVEL AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION DE DANONE POUR 2030

SANTÉ

Objectif statutaire : Améliorer la santé partout, grâce à un portefeuille de produits plus sains, à des marques qui encouragent de meilleurs choix nutritionnels, et à la promotion de meilleures pratiques alimentaires, au niveau local.

Objectifs opérationnels

Indicateurs Société à Mission 2030

1 Proposer de meilleurs produits pour la santé des adultes

Atteindre 88% des volumes vendus de produits laitiers et d'origine végétale pour adultes destinés à une consommation journalière contenant moins de 10 g de sucres pour 100 g, d'ici 2030

Référence 2025 : 78,5 %

2 Contribuer à la réduction de l'anémie ferriprive

Atteindre 14 millions de dépistages de carence en fer et d'anémie, cumulés sur la période 2026-2030

Référence 2025 : comptage réinitialisé à 0

3 Contribuer à la réduction de la malnutrition liée à des maladies

Atteindre 8 projets actifs de dépistage de la malnutrition liée à des maladies d'ici fin 2030

Référence 2025 : 0

1 Le premier indicateur constitue un élargissement du périmètre par rapport à l'objectif 2025, puisqu'il porte sur les sucres totaux et couvre les produits laitiers et d'origine végétale, sans se limiter aux gammes destinées aux enfants ou aux préadolescents.

2 Le deuxième indicateur élargit également le périmètre, en mettant l'accent sur l'impact positif pour les consommateurs dans toutes les géographies ainsi que sur le dépistage visant à identifier les personnes à risque d'anémie ferriprive. Danone entend continuer et accélérer ses programmes de sensibilisation, ses partenariats avec les gouvernements, les ONG et les sociétés médicales pour intégrer le dépistage et la nutrition de l'anémie ferriprive dans les stratégies nationales de santé infantile. Son ambition est de dépister 14 millions d'individus d'ici 2030. Danone s'attache également à élargir l'accès à des solutions nutritionnelles adaptées aux besoins spécifiques en fer des jeunes enfants.

3 Le troisième indicateur est un nouvel objectif. On estime que 33 millions d'adultes sont exposés au risque de malnutrition liée à des maladies rien qu'en Europe, les populations les plus à risque incluant les patients atteints de cancer ou victimes d'un AVC, ainsi que les personnes âgées. À l'échelle mondiale, environ 300 millions de personnes sont concernées. Favoriser un dépistage systématique permet d'améliorer l'évaluation nutritionnelle et de mettre en place, en temps opportun, des compléments nutritionnels oraux ou une nutrition entérale/parentérale lorsque cela est nécessaire. En partenariat avec la communauté médicale et le secteur public, Danone vise à soutenir le développement et le déploiement d'outils et matériels de dépistage pour faciliter l'identification précoce de la malnutrition liée à la maladie dans tous les contextes de soins. Grâce à ces initiatives de dépistage et à ses solutions de nutrition médicale, Danone peut jouer un rôle significatif dans la prévention et la prise en charge de la malnutrition liée à des maladies.

LE NOUVEL AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION DE DANONE POUR 2030

PLANÈTE

Objectif statutaire : Préserver et renouveler les ressources de la planète, en soutenant l'agriculture régénératrice, en protégeant le cycle de l'eau et en renforçant l'économie circulaire des emballages sur l'ensemble de son écosystème, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs opérationnels

Indicateurs Société à Mission 2030

1 Renforcer l'action climatique sur l'ensemble de notre chaîne de valeur

46,3% de réduction des émissions de CO₂e des scopes 1 et 2, d'ici 2030 (vs 2020)

Référence 2025 (par rapport à 2020) : -40,2 %

Atteindre 45% des volumes des principaux ingrédients à risque directement sourcés auprès d'exploitations engagées dans l'agriculture régénératrice, d'ici 2030

Référence 2025 : 42 %

2 Contribuer à l'accès à une eau potable sûre pour les populations dans le besoin

Atteindre une moyenne annuelle de 30 millions de personnes à faibles revenus ayant accès à une eau potable saine, d'ici 2030

Référence 2025 : 24,7 millions

3 Contribuer à favoriser une économie circulaire des emballages

Atteindre ≥95% d'emballages mis sur le marché conçus conformément aux critères de recyclabilité (*Designed for Recycling - D4R*), d'ici 2030

Référence 2025 : 87 %

- 1 Les indicateurs visant à renforcer l'action climatique tout au long de la chaîne d'approvisionnement comprennent un périmètre actualisé pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (incluant l'utilisation d'énergie et les émissions industrielles des sites de production appartenant à Danone, de ses propres centres de distribution et de sa flotte automobile, tout en excluant les fermes détenues par Danone), ainsi qu'un objectif élargi en matière d'agriculture régénératrice, visant à renforcer la résilience de la chaîne de valeur et à répondre à plusieurs risques systémiques interconnectés (par exemple, la perte de biodiversité, le stress hydrique, les émissions).
- 2 Fournir une eau potable sûre et abordable améliore la santé des populations vulnérables et contribue à renforcer la résilience des communautés face au changement climatique ; le nouvel indicateur constitue en ce sens un objectif élargi.
- 3 En ce qui concerne la contribution à la promotion d'une économie circulaire des emballages, la « conception pour le recyclage » (*Designed for Recycling*) mettra en évidence les progrès de Danone dans la création d'emballages répondant aux processus établis de collecte, de tri et de recyclage ; Danone étend son objectif au-delà des pots pour couvrir tous les types d'emballages. L'Entreprise se donne ici pour objectif de concevoir des emballages recyclables, conformément aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles et en cohérence avec l'engagement mondial de la Fondation Ellen MacArthur. Par ailleurs, Danone appliquera ces standards dans le monde entier, y compris sur les marchés sans doctrine particulière à ce sujet.

LE NOUVEL AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION DE DANONE POUR 2030 SOCIAL

Objectif statutaire : Favoriser une croissance inclusive et donner aux Danoners les moyens de créer de nouveaux futurs, en accompagnant les collaborateurs dans les étapes clés de leur vie, en leur donnant accès à des compétences adaptées aux métiers d'avenir, et en soutenant les partenaires les plus vulnérables de son écosystème.

Objectifs opérationnels

Indicateurs Société à Mission 2030

1 Promouvoir une organisation inclusive et engagée

Atteindre $\geq 95\%$ de salariés éligibles couverts par le programme Dan'Life afin de les soutenir à chaque étape de leur vie, en s'appuyant sur le programme pionnier Dan'Cares et sur ses réussites, d'ici 2030
Référence 2025 : 25 %

2 Doter et autonomiser les collaborateurs avec des compétences adaptées aux métiers d'avenir

Allouer $\geq 30\%$ des heures de formation des salariés de Danone aux compétences du futur pour une croissance durable, d'ici 2030
Référence 2025 : 0

1 Le premier indicateur élargit de manière significative le programme *Dan'Cares* à de nouveaux domaines de prise en charge des collaborateurs : le programme *Dan'Life* est conçu spécifiquement pour accompagner les Danoners à différents moments de leur vie grâce à des politiques ciblées, incluant la *Parental policy*, *Caregiver policy*, *Cancer / Critical illness policy*, ainsi que la mise en œuvre complète de *Dan'Cares*.

2 Le deuxième indicateur constitue un élargissement de l'objectif, en mettant l'accent sur l'acquisition par les Danoners de compétences tournées vers l'avenir (fonctionnelles, transversales, de leadership). Cet indicateur couvrira l'ensemble des collaborateurs titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

LE NOUVEL AGENDA SOCIÉTÉ À MISSION DE DANONE POUR 2030 INCLUSION

Objectif statutaire : Promouvoir une croissance inclusive en agissant pour l'égalité des chances au sein de l'Entreprise, en accompagnant les acteurs les plus fragiles de son écosystème et en développant des produits du quotidien accessibles au plus grand nombre.

Objectifs opérationnels

1 Contribuer à favoriser un écosystème prospère et inclusif en respectant les droits humains et en poursuivant le progrès social

Indicateurs Société à Mission 2030

Atteindre 95% de dépenses des fournisseurs de rang 1 (en montant) entrant dans le périmètre de la Politique d'Achats Durables couvertes par le processus de Diligence Raisonnable en matière de Droits Humains et d'Environnement (HREDD), d'ici 2030

Référence 2025 : 60 %

1 Cet indicateur est une mise à jour de l'objectif, avec un focus sur les fournisseurs de rang 1, qui représentent la partie la plus directe et la plus influente de la chaîne de valeur, et sont donc essentiels pour la gestion des risques. Le périmètre couvre les dépenses adressables auprès des fournisseurs directs de rang 1 (matières premières et emballages, à l'exclusion des agriculteurs) et des fournisseurs indirects de rang 1 (biens et services).



Pour en savoir plus :
danone.com

